

Numéro de liste :

- Si vous désirez devenir membre de l'APE Haut-Talent, la cotisation de 45.- est à payer lors du dépôt de la liste/des articles (**en cash svp**).
- Les coordonnées du vendeur doivent être indiquées sur les articles d'une valeur > 50 CHF
- Chaque article doit être muni d'une étiquette cartonnée, solidement attachée avec de la ficelle - pas de ruban adhésif - où doivent figurer le numéro de liste, le numéro d'article, une description et/ou la taille, et le prix.

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Membre APE* : oui / non N° membre : _____

* je paie la cotisation de 45.- au dépôt des articles

No art.	Désignation de l'article	Prix
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Récupération du montant de la vente : 90% pour les membres APE et 70% pour les non-membres.

Le montant de la vente ainsi que tous les invendus sont à récupérer lors de la restitution le dimanche 03 novembre de 17h30 à 18h30, faute de quoi ils deviendront propriété de l'APE (possibilité de laisser sur place les invendus à une association).

L'APE décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou disparition de matériel durant la vente.

Lu et approuvé le Signature